



Versement d'une pension à ma maman

Par Visiteur

Ma maman touche un revenu actuel mensuel de 440 ? (ASS) et eprouve de grosses difficultés à s'en sortir et en ce moment à trouver un logement (puisque je l'hébergait jusqu'a lors). Je l'aide depuis un certain temps (un an) en versant tous les mois de l'argent.

Y'a t'il moyen d'officialiser cette "pension" (encore mieux si c'est de maniere rétroactive)et qu'elle puisse la déclarer en tant que revenu mensuel supplémentaire et de trouver un logement à son nom (car il faut un revenu minimum de deux fois le loyer et aujourd'hui elle ne trouve rien) et pour moi de pouvoir le deduire de mes impots?

j'espère avoir été claire dans mes propos.

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Y'a t'il moyen d'officialiser cette "pension" (encore mieux si c'est de maniere rétroactive)et qu'elle puisse la déclarer en tant que revenu mensuel supplémentaire et de trouver un logement à son nom (car il faut un revenu minimum de deux fois le loyer et aujourd'hui elle ne trouve rien) et pour moi de pouvoir le deduire de mes impots?

C'est tout à votre honneur de souhaitez aider financièrement votre maman. Vous pouvez bien évidemment lui verser cette pension tous les mois par versement.

Vous devrez alors la déclarer auprès de l'administration fiscale ainsi que votre maman.

Malheureusement cette déclaration ne peut se faire de manière rétroactive.

Par contre il convient de savoir que bien souvent les bailleur ne la prennent pas en considération car elle est somme toute aléatoire. En effet, pour diverses raisons vous pouvez du jour au lendemain cesser vos versements.

Cordialement

Par Visiteur

Si j'ai bien compris il suffit juste lors de ma prochaine déclaration d'impot, de rajouter que je verse une pension et preciser le montant. De même pour ma maman sur sa déclaration d'impot qu'elle recoit une pension.

Est ce que si je garde la preuve sur mes relevés de compte des versement ou cheques versés pour elle (ou attestation sur l'honneur) cela suffit ou dois je faire une déclaration préalable au impot...remplir un formulaire spécifique?

cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Si j'ai bien compris il suffit juste lors de ma prochaine déclaration d'impot, de rajouter que je verse une pension et preciser le montant. De même pour ma maman sur sa déclaration d'impot qu'elle recoit une pension.

Oui c'est exactement cela.

Est ce que si je garde la preuve sur mes relevés de compte des versement ou cheques versés pour elle (ou attestation

sur l'honneur) cela suffit ou dois je faire une déclaration préalable au impot...remplir un formulaire spécifique?
Je ne comprends pas. Il vous suffit de déclarer le versement de la pension sur votre feuille d'impôts sur le revenus.

Cordialement